

Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X
N° d'agrément : P 801196

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 73 juillet – août – septembre 2012

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

Consultez notre
site internet :
www.acqu.be

Ecrivez-nous à :
acqu.asbl@gmail.com

Inscrivez-vous en ligne
pour recevoir notre
Lettre d'info électronique.

Sommaire

- Éditorial :
La politique de la mobilité : un bel exemple d'indécision 2
- Vers une mobilité durable :
l'acqu invite les partis politiques à se dévoiler 3
- Le Geleytsbeek à ciel ouvert 8
- L'avenue du Prince de Ligne : quel bilan ? 10
- In Memoriam Luc Sturbelle 12
- Le pont de la rue Verrewinkel 13
- La communauté de Saint-Job, un projet social
d'intégration d'handicapés mentaux légers
qui tient depuis près de 40 ans 14
- Des économies d'énergie : une action de sensibilisation
des quartiers durables « Oxy 15 / Oxy durable »
et « Saint-Job » 15
- La publicité des documents administratifs 17
- La ville, le renard et les humains 18

ÉDITORIAL : LA POLITIQUE DE LA MOBILITÉ : UN BEL EXEMPLE D'INDÉCISION

Quelqu'un qui débarquerait à Bruxelles, venant d'une autre planète et voyant nos problèmes de circulation, devrait nous plaindre et se demander comment en sortir. Peut-être suggérerait-il qu'on procède à une étude sérieuse du problème et qu'ensuite on mette en œuvre sans tarder la ou les solutions recommandées.

Notre monde politique donne l'impression de personnes découragées par le problème, qui ont peur de se mettre les automobilistes à dos, qui suggèrent de procéder à des études, puis ... qui mettent tout cela de côté en attendant d'autres études ... Finalement, tant qu'on avance, il n'y a pas à se précipiter ! Et cela dure depuis des années ...

Nous avons pu mettre la main sur une « ETUDE D'UN SYSTEME PRATIQUE DE TARIFICATION DE L'USAGE DE L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE EN ZONE URBAINE ». Un 1^{er} volume définit le système (66 p.), suit un projet de mise en œuvre dans l'agglomération bruxelloise (46 p.) et il y a un volume d'annexes (100 p.) Cette étude a été réalisée par la SOBEMAP (Société Belge d'Economie et de Mathématique Appliquées) pour le compte du Ministère des Communications. Tout y est décrit dans le détail : le constat de la congestion dans notre réseau routier principal et dans les voies secondaires – les divers systèmes envisageables pour y remédier, dont le système de la vignette, qui est recommandé, avec son coût, ses modalités pratiques, les zones où on pourrait l'appliquer, le contrôle de son application, des variantes pour arriver à un système simple et équitable – etc ...

Un travail remarquable et qui aurait pu servir.

De quand date ce travail ? De 1973 !! Qu'en a fait le Ministère des Communications ? A-t-il été transmis à Bruxelles Mobilité ? Probablement tout ceci a-t-il été rangé dans un tiroir et oublié pour toujours. Depuis lors les contribuables ont dû payer des études semblables et ce n'est pas fini... Voilà bien un exemple de mauvaise gouvernance.

Nous ne prétendons pas que cette Etude allait permettre de tout régler. Mais simplement qu'en ne prenant pas des mesures sérieuses, depuis les dizaines d'années que le constat est établi, nos gouvernants ont laissé pourrir le problème. On a l'impression que nos (mal nommés) décideurs ne prennent que des mesurètes, cherchent à « fluidifier » le trafic, alors qu'ils savent parfaitement bien qu'à terme cela ne servira guère. C'est le règne du fatalisme.

Or, chacun sait que l'enjeu de ce problème très complexe est d'importance, qu'il y a urgence, qu'il faut concilier les intérêts économiques avec les impératifs écologiques, que la congestion coûte une fortune, ...

Qui est responsable de cet état de choses ?

Pratiquement tout le monde : les automobilistes qui ont toutes les bonnes raisons de dire qu'ils ne peuvent se passer ... etc..., le lobby de la voiture, mais aussi et surtout notre monde politique qui est là pour décider. Mais – penseront les politiques – si on prend des mesures pour réduire la circulation des voitures individuelles, nous perdrons nos électeurs ! Que d'autres le fassent, mais pas nous !

Est-ce si sûr ? Cette crainte n'est-elle pas excessive ? Certes, il ne peut être question de « casser » la voiture, d'être contre des déplacements en voiture individuelle. Mais il y a quand même moyen de prendre le problème à bras le corps, d'être imaginaire, de penser une autre manière de vivre en ville. Dans d'autres villes on l'a fait, et les craintes exprimées au début par certains se sont dissipées.

C'est d'une révolution dans les esprits, dans nos esprits à nous tous, dont nous avons besoin.

Denys Ryelandt

VERS UNE MOBILITÉ DURABLE : L'ACQU INVITE LES PARTIS POLITIQUES À SE DÉVOILER

Débat du 1^{er} juin

Ce 1^{er} juin 2012, l'ACQU organisait un débat avec les principales formations politiques uccloises, sur le thème de la mobilité à Uccle. La soirée était axée sur 5 thématiques :

- la sécurité des piétons et l'espace qui leur est réservé;
- les transports publics et plus particulièrement l'avenir du tram 51;
- la question du trafic de transit et des liaisons avec le centre de la ville;
- le désenclavement du quartier Bourdon Calevoet;
- le plan communal de mobilité.

Nos lecteurs ont déjà pu en lire un bref commentaire dans notre précédente Lettre. Un résumé des positions émises par chacun des partis lors de ce débat est disponible sur notre site internet.

Rencontres du mois d'août 2012

Dans un second temps, en vue d'approfondir ce sujet, essentiel pour l'avenir d'Uccle, l'ACQU a invité les partis ECOLO, CdH, FDF, MR et PS à rencontrer, à tour de rôle et de manière individuelle, les membres de son groupe de travail « mobilité » à une soirée d'échange et de débat.

C'est ainsi qu'en cette fin de mois d'août, les délégués d'Ecolo (Thibaud Wyngaard et Ann-Mary Franken), du CdH (Céline Fremault, Catherine Roba et Daniel Hublet) et du FDF (Joëlle Maison et Emmanuel De Bock) ont été reçus, en toute convivialité, chez notre administratrice Nicole Dussart. Nous recevrons le MR (Marc Cools) en ce mois de septembre.

Les 3 soirées du mois d'août furent riches et instructives. Tant les représentants des partis que ceux de l'ACQU eurent l'occasion de ré-exprimer et confronter réciproquement leurs points de vue et analyses des différents aspects de la mobilité à Uccle, se basant notamment sur le contenu de la brochure « Uccle 2012-2018. Vers une mobilité durable » publiée par l'ACQU en mai 2012.

Les 3 intervenants ont unanimement apprécié le travail relatif à la mobilité réalisé par l'ACQU.

Relevons les opinions et avis des uns et des autres sur divers points majeurs qui ont été évoqués.

- **CONSIDÉRATION GÉNÉRALES : GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET PARTICIPATION**

Un enjeu impopulaire et un cadre de travail difficile

Nos invités reconnaissent la difficulté à faire aboutir certaines mesures en matière de mobilité.

Le CDH dénonce des facteurs institutionnels compliqués ainsi qu'un écueil financier pas évident à gérer. Malgré cela, note-t-il, un cinquième du budget régional est pourtant englouti dans la mobilité à travers le financement de la STIB. Du point de vue strictement ucclois, la plupart de nos intervenants reconnaissent une mise en œuvre trop partielle du Plan Communal de Mobilité Ucclois (PCMU). Le FDF se félicite néanmoins de l'existence d'un pareil plan; toutes les communes bruxelloises n'en disposent pas, remarque-t-il. L'ACQU rappelle toutefois qu'à l'époque de son adoption, le conseil régional de la mobilité avait jugé le PCMU en retrait par rapport aux objectifs de la Région.

Quoi qu'il en soit, au vu du bilan très moyen des six années écoulées, force est de constater que faire accepter par les Ucclois les mesures et les changements prévus par ce plan fût déjà difficile. On peut donc conclure que c'est principalement en matière de communication et de définition des objectifs que le bât blesse. Il est donc urgent que la Région et la Commune s'entendent sur les objectifs à atteindre.

Echevinat de la Participation ou Echevinat de la Mobilité ?

Face à ce constat, nos invités soulignent leur désir effectif de voir s'améliorer, lors de la prochaine législature, les rapports tant entre la Commune d'Uccle et les organes régionaux qu'entre la Commune et les Ucclois eux-mêmes. Les moyens proposés pour y parvenir sont divers :

Tant Ecolo que le FDF désirent mettre en place un échevinat de la participation. A ce titre, Ecolo prend exemple sur l'expérience d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Le FDF projette d'accompagner ce nouvel échevin d'un médiateur. Selon le CdH par contre, la création d'un tel échevinat est peu pertinente. Dans un système de coalition, la mission du nouvel échevin risquerait d'être freinée. Le CdH désire néanmoins que soit créé à Uccle un échevinat de la mobilité, dont le titulaire n'aurait pas d'autres compétences, afin d'y consacrer tout son temps. Cet échevin de la mobilité, devrait occuper au minimum 30 % de son temps à être en relation et en discussion avec les ser-



vices régionaux, la STIB, etc. Pour ECOLO ce sont surtout les moyens humains de l'administration communale qu'il s'agirait de renforcer. Les deux fonctionnaires préposés actuellement à la mobilité disposent à eux seuls de trop peu de temps pour s'occuper de dossiers aussi importants que les Itinéraires Cyclistes Régionaux (ICR) ou les Plans de déplacements scolaires (NDLR: Il y avait dans un premier temps 3 préposés à la mobilité mais un des postes a été « perdu » suite à une réduction du budget octroyé à la mobilité).

Appel aux citoyens

Notons que le FDF constate avec regret une diminution de l'intérêt porté tant par les citoyens que par les journalistes pour l'action politique locale. Il rappelle que les séances du conseil communal sont publiques et il invite par ailleurs les citoyens à faire plus souvent usage de leur droit d'interpellation.

• DÉPLACEMENTS PIÉTONS ET CYCLISTES

Un meilleur rééquilibrage de l'espace public



Globalement, nos invités s'accordent sur le principe d'assurer un meilleur rééquilibrage de l'espace public en faveur notamment des usagers faibles. L'application de ce principe, qui se retrouve déjà au sein du PCMU, permettrait de répondre aux objectifs définis par le plan IRIS 2, indique ECOLO. Diverses mesures sont citées en vue de faciliter le cheminement des piétons et des cyclistes: la réfection des trottoirs ainsi que leur entretien, la création de nouvelles pistes cyclables (le FDF suggère de créer des pistes cyclables le long des voies ferrées), en priorité là où les contraintes sont minimales (avenue Van Bever, Herinckx..); l'uniformisation du mobilier urbain et de la signalétique, le renforcement des plans de déplacements scolaires, la réalisation d'un plan lumière, l'aménagement de parkings vélos, la transcription du plan régional piéton au niveau municipal (proposition du CdH), etc.

L'ACQU a insisté chaque fois sur l'objectif de permettre à tous les habitants, en particulier nos enfants, de se déplacer à pied ou à vélo, sans crainte de se faire renverser par une voiture, en toute sécurité, partout.

Un cas concret : la chaussée de St Job



Peut-on encore parler de trottoirs ch. de St Job, près de la place ?

Nous avons eu une discussion très intéressante avec le FDF à propos de la difficulté à assurer un meilleur partage de l'espace public sur une voirie étroite et très fréquentée telle que la chaussée de St Job. Fut évoquée dans un premier temps l'option de mise à sens unique de la voirie. Le passage de deux à une bande de circulation permettrait de gagner de l'espace, ceci en vue d'élargir des trottoirs qui, à certains endroits, sont ridiculement étroits. Un tel projet nécessiterait cependant une remise en question complète du plan de circulation de tout le quartier. Ceci notamment afin d'éviter de créer un report de trafic dans les voiries résidentielles avoisinantes. Pas simple ! Une autre possibilité serait la mise en place d'un système de chicanes combiné à l'élargissement et au débordement des trottoirs sur la voirie là où

cela se justifie (en fonction du décrochement des façades). Un système de ce type existe dans différentes autres communes et sert également de ralentisseur de vitesse. Sans doute le passage des poids lourds devrait-il y être interdit. Le débat, ainsi appliqué à une situation concrète, révèle la réelle complexité du sujet de la mobilité quand il s'agit de mettre en œuvre des mesures sur le terrain.

Cette question de la mobilité des vieilles chaussées (St Job, Alsemberg, etc.) a d'ailleurs soulevé une réflexion parallèle : la progressive dualisation sociale du paysage bâti uclois.

• **TRANSPORTS EN COMMUN**

Un métro à Uccle ?

Il fut surtout question de l'éventuelle extension du réseau de métro vers Uccle, prévu pour 2025, 2030... Tant pour le CdH que pour le FDF, cette extension sera inévitable et indispensable. ECOLO rappelle cependant que ce n'est qu'au terme de la réalisation d'une étude de faisabilité et de rentabilité que l'on pourra déterminer si réellement son extension vers Uccle se justifie, en fonction du coût et du nombre d'utilisateurs potentiels.

Accroître l'efficacité des transports en commun qui existent



Tous les intervenants sont d'accord sur le principe d'accroître l'efficacité des transports en commun existants, que ce soit par des télécommandes de feux, des mini sites propres à l'approche des carrefours munis de feux tricolores.

Et comme on s'y attendait, tous demandent la suppression du terminus des trams 3 et 7 au rond point Churchill et Vanderkindere, ainsi que la création d'une halte du RER au Lycée Français.

• **L'AUTOMOBILE**

Réduction de 20% du trafic automobile

Tant Ecolo que le CdH ont exprimé clairement leur

désir de s'inscrire dans les objectifs du plan IRIS 2 : réduire de 20 % le nombre de voitures dans les rues ucloises, tant pour limiter les émissions polluantes que pour faciliter les déplacements des transports en commun, des piétons et des cyclistes. Le FDF considère cet objectif irréaliste. Tout au mieux désire-t-il faire en sorte (mais comment ?) à ce que le nombre de véhicule en circulation à Uccle n'augmente plus. En cours de discussion, le FDF s'est montré néanmoins disposé à restreindre partiellement la place concédée à l'automobile en vue de répondre à des projets de mobilité bien précis comme par exemple la création de mini sites-propres à l'attention des transports publics à l'approche de certains carrefours.

Péage urbain

Nonobstant son avis concernant la réduction du trafic automobile, le FDF plaide pour la mise en place d'un péage urbain à l'entrée de la Région afin de limiter l'entrée du trafic de transit. Le péage urbain fait aussi partie du programme politique d'ECOLO qui suggère par contre qu'il soit appliqué au pentagone élargi aux zones de bureaux Art-Loi-Belliard, et non aux frontières régionales. Le CdH souscrit également à ce périmètre au cas où le péage urbain deviendrait réalité. Selon ECOLO, cette action aura inévitablement un effet indirect et bénéfique sur le trafic de transit à Uccle.

Fluidification automobile



La réflexion a porté également sur le concept de fluidité automobile. L'« autoroutisation » des grands axes (qui consiste à minimiser le nombre d'obstacles réels ou potentiels tout au long d'une trajectoire) est souvent présentée comme LA solution aux problèmes de congestion routières. En réalité, cette méthode n'est efficace que durant quelques années. Par ailleurs cette approche constitue un leurre dans le contexte uclois. Vu leur largeur limitée, vu l'intensité des activités qui bordent les voiries principales d'Uccle, les conditions matérielles ne permettent pas, tant pour des raisons de sécurité que pour des raisons pratiques, de les gérer à la manière de voies rapides. La seule manière de réellement fluidifier nos axes est d'y réduire de manière contraignante le nombre excessif de véhicules. Mieux vaut donc privilégier le passage de quelques véhicules à grande capacité (transport collectif, tram, bus) plutôt qu'une file de voitures individuelles.

Quartiers résidentiels

La limitation du trafic dans les quartiers résidentiels est une thématique récurrente au sein des programmes des 3 partis. Nous avons évoqué la réalisation de mailles imperméables, réalisées en boucle, pour enrayer le trafic de transit au sein de ces quartiers; comme le prévoit d'ailleurs le PCMU dans certains quartiers. Globalement, nos interlocuteurs sont favorables au principe d'étendre les zones 30 au sein des quartiers résidentiels. Le CdH rappelle toutefois que ces zones ne se décrètent pas uniquement par panneaux, mais qu'elles doivent être accompagnées d'aménagements ad hoc et d'une campagne d'information.

Parkings

En matière de parkings, nos invités partagent grosso modo le même avis : l'aménagement de parkings publics hors voirie ne peut se faire que pour compenser la suppression éventuelle d'emplacements actuellement disponibles le long des voiries. Le principe, émis par l'ACQU, de restreindre le nombre d'emplacements de parking dans les nouveaux projets immobiliers situés à proximité de pôles intermodaux importants suscite l'accord positif de certains, tandis que d'autres n'y voient pas d'opposition de principe. La législation régionale est cependant très stricte à ce propos.

• CONCLUSION

Un débat riche en promesses

La richesse des échanges lors des soirées de ce mois d'août indique à quel point la mobilité constitue bien un des enjeux majeurs de la prochaine législature communale 2012-2018.

Saluons ici les partis qui ont relevé le défi et accepté



de venir confronter leurs projets à ceux de l'ACQU.

Les propositions visant à améliorer la mobilité des piétons, cyclistes, usagers faibles et non polluants, trop longtemps délaissée au profit de la fluidité (automobile, bien sûr), le constat de la nécessité d'améliorer l'efficacité des transports en commun sans attendre un hypothétique métro font plaisir à entendre. Les propositions d'aménagement émises par les uns et les autres – parfois timidement, souvent de façon plus volontariste - vont au moins dans la bonne direction.

Concrètement, des propositions trop en deçà de l'urgence de la situation

De manière globale, les idées et propositions émises restent en deçà de nos attentes, en deçà de l'urgence à trouver, inventer, et surtout appliquer des solutions efficaces et durables pour améliorer la mobilité, alors que le trafic automobile augmente inexorablement, avec son cortège de nuisances : pollutions, paralysie croissante de la circulation. Nous attendons des pro-



positions pour une autre conception de la mobilité dans la commune d'Uccle, où les piétons, cyclistes, transports en commun deviennent prioritaires, et où l'utilisation de la voiture est restreinte aux déplacements indispensables. Il faut, notamment, que les enfants puissent se déplacer à pied et à vélo en toute sécurité.

A défaut d'une diminution des émissions de CO₂, la Région-Bruxelloise devra-t-elle payer des astreintes ?

La Région bruxelloise a pris l'engagement de limiter de 20 % le trafic automobile en 2020, soit dans un délai de 7 ans. Il s'agit d'une imposition légale de l'Union européenne, et ne pas remplir cet objectif nous exposera à des sanctions. Or, certains de nos intervenants semblent avoir perdu de vue cet objectif, pourtant contraignant.

C'est dire qu'au courant de la prochaine législature communale, il faudra, d'une manière ou d'une autre, prendre des mesures plus énergiques et efficaces que ce qui nous a été présenté jusqu'à ce jour, à quelques nuances près.

L'ACQU restera attentive aux mesures que nos élus et responsables politiques décideront, ou ne décideront pas, et elle ne manquera pas de le faire savoir, de manière critique, mais toujours constructive.

Le Groupe de travail Mobilité
Photos Enguerrand David

Samedi 3 novembre 2012

25 ans de SOS Kauwberg - Uccle Natura

Lieu : Au Doyenné / Maison des Arts à Uccle *

17h : Brève séance académique
en présence des autorités locales et régionales

17h15 : L'état de la Nature à Uccle, projet de Plan Nature
par Geoffroy Marinus, conseiller en environnement de la Commune d'Uccle

17h30 : Conférence :
La mise en œuvre du réseau Natura 2000 à Uccle et l'élaboration des plans de gestion
par Francis Radermaker, conseiller nature, biodiversité au cabinet
de la Ministre de l'Environnement

18h : échanges avec la salle

18h30 : Drink et discussion

* Cette soirée est réservée aux membres et aux personnes invitées.
Possibilité d'inscription nominative préalable par courriel à Kauwberg@skynet.be
ou par courrier à adresser rue Geleytsbeek, 29 à 1180 Uccle

LE GELEYTSBEEK À CIEL OUVERT



Ph. Enguerrand David

INAUGURATION D'UN NOUVEAU TRONÇON DU MAILLAGE BLEU

Ce 28 août 2012, la ministre bruxelloise de l'environnement, de l'énergie et de la rénovation urbaine, Evelyne Huytebroeck, a inauguré dans le quartier du Melkriek un nouveau tronçon de ce grand projet qu'est la revalorisation du Geleytsbeek et de ses abords. L'objectif de ce projet, conduit tant par la Commune (la partie en amont) que la Région (la partie en aval) est le rétablissement de la continuité du cours d'eau, en surface chaque fois que possible, et à défaut en souterrain. A terme (fin 2013), les eaux claires du Geleytsbeek ne seront plus renvoyées par-ci par-là à l'égout (le cours d'eau est encore aujourd'hui morcelé) mais s'écouleront depuis les diverses sources jusqu'à la Senne en un cours continu. Les avantages de ces travaux sont multiples. Ils permettent avant tout de limiter les risques d'inondations car toute eau de pluie ou de source qui n'entre pas dans le réseau d'égouttage en réduit la surcharge en cas de gros orage.

Dans le cas présent, les larges berges du ruisseau et de la mare en contrebas constituent un bel exemple de **noue**, c'est-à-dire une sorte de fossé végétalisé

peu profond et large, visant à retenir et à infiltrer un trop-plein d'eau issu d'un orage éventuel. La capacité tampon de la nouvelle mare (c'est-à-dire la capacité supplémentaire en volume d'eau que les aménagements peuvent accueillir en plus du volume d'eau présent en permanence) tourne autour de 350 m³. De pareils aménagements mériteraient d'être réalisés un peu partout dans les fonds de vallées.

Hormis la partie à ciel ouvert qui vient d'être inaugurée, l'IBGE - Bruxelles Environnement vient également de poser une canalisation sous une partie de l'actuel parking de Stalle. Cette portion du parking sera prochainement aménagée en un nouveau tronçon de la Promenade Verte. Reste encore à l'IBGE à réaliser le forage sous le rond point des « Menhirs » (prévu pour octobre 2012) et ensuite de rejoindre le collecteur du Zwartebeek quasi à la hauteur de la chaussée de Ruysbroeck (travaux prévus en deux étapes en 2013).

L'ACQU se réjouit de découvrir très prochainement le Geleytsbeek en un cours d'eau continu et remercie vivement les autorités et les administrations qui ont rendu ce projet possible.

A PROPOS DU CERCLE D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE FOLKLORE D'UCCLE ET ENVIRONS, A.S.B.L.

Le Cercle d'Histoire d'Uccle est un membre fidèle et de longue date de l'ACQU.

Il est animé par Jean-Marie Pierrard, figure bien connue dans la commune, qui poursuit depuis près de 50 ans ses travaux de recherche d'histoire locale. Cinq fois par an paraît la revue *Ucclesia*, riche d'articles en histoire ancienne et récente centrés sur des lieux ou des personnages ucclois.

Le numéro d'*Ucclesia* de septembre 2012 a paru. En voici le sommaire :

- « Un débat patrimonial des années 1930 méconnu : démolir, reconstruire ou classer l'église Saint-Pierre d'Uccle ? »
- *Nous avons failli perdre notre vénérable église Saint-Pierre ! Une évocation par Christian Spapens de la polémique à ce sujet. L'article est illustré par de nombreux plans et dessins des projets modernes proposés.*
- « Les Nerviens ».
Clément Forges nous rafraîchit la mémoire en retraçant l'histoire de la Nervie (Brabant, Hainaut, capitales Tournai et Cambrai) dont le territoire d'Uccle a fait partie.

- « Reportage sur les fouilles du dernier château de Carloo à la place de Saint-Job : un bilan provisoire ». *Patrick Ameeuw nous livre les principales photos et informations sur ces fouilles exceptionnelles. Le rapport officiel sera déposé prochainement par les archéologues.*

- « Ik Dien, Zei de Politieman (11) ». *Nous poursuivons la publication du feuilleton dans lequel Fritz Franz Couturier, ancien agent de police d'Uccle devenu commissaire, raconte, en néerlandais, de savoureuses anecdotes vécues avant, pendant et après la guerre.*

- « Nouvelles Brèves et la Vie du Cercle ». *Informations et photos en rapport avec l'histoire d'Uccle et les activités de notre Cercle.*

La revue *Ucclesia* est envoyée gratuitement aux membres du Cercle d'Histoire d'Uccle.

Affiliation : 10 euros annuellement. IBAN BE15 0000 0622 0730.

La cotisation versée par les nouveaux membres durant le second semestre 2012 est valable également pour 2013. Profitez-en !

Les bouchons en liège se recyclent : amenez-les nous !

Nous vous invitons à participer au recyclage des bouchons en liège (et pas en plastique !). Ils sont rassemblés par « Le petit liège », une asbl à la fois écologique et sociale. De nombreux centres de récolte existent.

Annuellement, plusieurs centaines de tonnes sont incinérées ou mises en décharge. C'est un énorme gaspillage quand on sait que le liège possède de grandes propriétés en tant qu'isolant thermique et acoustique, qu'un hectare de chênes-liège n'en fournit que 80 à 120 kg tous les dix ans (!) et qu'en outre, à trop les exploiter, des champignons parasites apparaissent qui peuvent faire périr les arbres...

Vous faites donc un acte utile et « citoyen » en récupérant - y compris autour de vous - les bouchons en liège et en les amenant à l'un des points situés à Uccle et dont la liste est reprise ci-dessous. Nous vous en remercions vivement d'avance.

- Magda DUGNOILLE, av. Dr Decroly 37 (déposer dans le tonneau devant la porte).
- Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25 (déposer à côté des sonnettes de l'immeuble).
- Liliane STANER, rue des Moutons 23
Tél : 02.375.00.52.
- Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
Tél. : 02.376.26.64.
- Thérèse DUSSART, Vieille rue du Moulin 218
Tél : 02.375.03.03.
- Cécile CHARLES, avenue Wellington 13
Tél. : 02.374.77.97.
- Galerie Bascule (entrée intérieure du GB-Carrefour).
- Ecole ND des Champs, c/o M. Serge MORIAU,
143 rue E. Cavell à 1180
(déposer dans le hall d'entrée de l'école).

L'AVENUE DU PRINCE DE LIGNE QUEL BILAN ?

Il faudrait des pages pour résumer, même sommairement, les procédures visant à l'urbanisation de cette artère qui joint la chaussée de Waterloo à la place St Job.

N'en retenons que l'essentiel.

Rappelons d'abord qu'il s'agit d'un terrain de 9 ha, long mais très étroit, surtout quand on se rapproche de la place du Vivier d'Oie, et qui jouxte la ligne n° 26 du chemin de fer sur la partie non bâtie de l'avenue du Prince de Ligne. De l'autre côté du chemin de fer, l'avenue Latérale n'est bâtie, elle aussi, que d'un côté.

Depuis bien longtemps, ces 9 ha qui appartenaient à la SNCB sont utilisés comme jardins potagers par des riverains, à l'exception d'un parking public de 90 places près de la place St Job et d'un autre de 16 places près du Vivier d'Oie.

En 2002, la Commune d'Uccle a voulu réglementer l'avenir de cette langue de terre et a mis en route la procédure d'un Plan Particulier d'Affectation du Sol (le PPAS n° 63). Si on oublie la création d'une « placette » en intérieur d'îlot envisagée au-dessus de la voie ferrée peu avant qu'elle ne pénètre sous la forêt de Soignes – projet qui a reçu un avis heureusement négatif de la commission de concertation – les intentions de la Commune étaient « *la préservation du caractère résidentiel aéré du quartier (avec des gabarits limités) et le développement possible du noyau du Vivier d'Oie en tant que pôle de déplacements intermodal* » (extrait de l'article de Chantal de Laveleye, alors échevine de l'urbanisme, dans le *Wolvendael* de décembre 2004.)

Les remarques de la commission de concertation du 27/10/2004 étant importantes, un nouveau projet de PPAS a été mis à enquête publique en 2006. Il a abouti à un PPAS voté par le Conseil communal le 13/7/2006, mais l'administration régionale l'a mis dans un tiroir ... où il est toujours, sans explication officielle ...

Donc, pas de plan règlementant ce qu'on peut construire et par conséquent terrain de chasse rêvé pour les promoteurs. En fait, déjà en 2004, la société Soficom avait acheté le terrain de la SNCB. Elle a déposé une demande de permis d'urbanisme en 2009 ; il était excessif et éloigné de l'esprit du PPAS ; il a reçu un avis négatif de la commission de concertation le 4/3/2009.

Une demande modifiée a été introduite en 2011 ; le 22/6/2011 elle a reçu un avis favorable mais assorti d'un certain nombre de conditions. Soficom ayant modifié son projet, une nouvelle enquête publique a eu lieu qui a abouti, le 13/6/2012, à un avis à nouveau favorable de la commission, sous certaines conditions ne nécessitant pas une nouvelle enquête.

Telle est la situation, fin août 2012. Il appartient maintenant à l'administration régionale (au « fonctionnaire délégué ») de prendre position, soit en refusant la délivrance du permis (c'est un avis contraignant, qui lie la Commune), soit en l'autorisant (ce qui laisse encore une certaine latitude à la Commune pour la délivrance du permis.)

Si la construction se réalise, ce sont 4 immeubles comportant 55 appartements + 5 maisons qui remplaceront les potagers et le parking communal.

Le propos n'est pas ici de porter un jugement sur le projet immobilier, de dire s'il est heureux ou néfaste, s'il est acceptable ou non pour les riverains. Ce serait de toute façon hasardeux avant de l'avoir vu réalisé. Certes, pour les riverains, ce sera un coup dur : une perte évidente au point de vue paysager même s'il reste de la verdure, des nuisances en termes de circulation automobile, de parking, de bruit... ; bref une moins-value pour leurs habitations.

C'est l'éternel conflit entre les « urbanistes » et les « environnementaux ». En l'espèce il ne faut pas oublier que la zone est constructible et qu'il est nécessaire, à Uccle comme ailleurs, de prévoir de nouveaux logements pour une population en augmentation, surtout à côté d'un nœud intermodal. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut pour cela éliminer la nature !

On peut quand même se poser quelques questions :

- Est-il sage de construire aussi près d'une voie de chemin de fer ? Le nombre de trains RER va heureusement augmenter et il y a maintenant – enfin – une halte au Vivier d'Oie. Les nouveaux habitants seront à quelques mètres et encaisseront le bruit. Les habitants de l'avenue Latérale ne seront pas épargnés non plus. Le promoteur a assuré que le bruit sera absorbé par le matériau de construction. On demande à le croire, mais que se passera-t-il si ce n'est pas suffisant ?
- Ne peut-on craindre qu'en imperméabilisant environ 50% de ce grand terrain, on s'expose à des inondations ? Certes, la commission de concerta-

tion a entendu les riverains et a ordonné certaines mesures qui vont dans la bonne voie, mais est-ce assez ? Il s'agit d'un fond de vallée et on ne cesse d'imperméabiliser le sol par de nouvelles constructions dans toute la vallée de St Job ; au plateau Avijl, environ 200 logements sont prévus. Le bassin d'orage sous la place St Job suffira-t-il ? A-t-on une politique d'ensemble ? L'administration répond bien sûr par l'affirmative ; mais en cas de nouvelles graves inondations dans cette vallée, qui va s'en sentir responsable ? Personne ?

- N'est-ce pas au point intermodal que constitue le Vivier d'Oie qu'il faut prévoir beaucoup de parking ? Le petit parking tout proche acquis par la Commune ne pourra accueillir que 20 voitures, en plus des quelques rares places disponibles place du Vivier d'Oie. Près de la place St Job, la Commune va devoir remplacer le parking existant par un autre à aménager à l'arrière des dernières maisons de la chaussée de St Job, mais il sera plus petit (60 places contre 90), moins facile d'accès et très dérangent pour ceux qui auront le nez dessus. On peut prédire que d'ici peu on regrettera de n'avoir pas réservé la place nécessaire aux navetteurs qui voudront prendre le RER. Mais bien sûr, pour la

Commune, construire du logement (qui n'est pas social !) rapporte plus qu'un parking ...

- Même si le PPAS 63 est sans valeur juridique, il reflète ce que la Commune entendait comme « bon aménagement des lieux ». En particulier, il prévoyait moins de construction dans le souci de maintenir plus d'espace vert et de parking. Il est regrettable qu'on ne s'oriente pas plus dans cette direction. Un simple projet communal d'urbanisme peut influencer la décision de l'autorité chargée de statuer sur une demande de permis.

Même si c'est tardif, on peut regretter que la Commune n'ait pas songé à un tout autre usage, partiellement en tout cas, de la zone (mais encore moins rentable ...): construire une dalle de béton au-dessus de la voie ferrée, ce qui aurait permis du parking, des terrains de jeux, etc... et cela aurait rapproché les habitants actuellement séparés par le chemin de fer.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que se réjouir de constater combien les habitants concernés se sont mobilisés, et ce depuis le début. Sans nymbisme ni excès. Et en nouant entre eux des liens qui dépassent ceux du simple voisinage.

Denys Ryelandt

Après « *La pierre à livre ouvert* » en 2010 et « *Portraits d'Uccle* » en 2012, voici que s'annonce

« *Jardins soignés et herbes folles* »

Il s'agit cette fois d'illustrer les liens qui unissent l'homme et la nature, à Uccle. Ce concours est ouvert à tous, les photos doivent être remises pour le 1^{er} avril 2013. Celles qui seront retenues seront exposées à différents endroits de la Commune à partir de l'été 2013. Profitez de la fin de l'été pour prendre des photos colorées avant celles en noir et blanc de l'hiver. Tous les détails sur notre site www.acqu.be



IN MEMORIAM

LUC STURBELLE

Notre ami **Luc Sturbelle** est décédé le 26 juin de cette année 2012 dans sa nonante-cinquième année. Luc a été actif au sein de notre association depuis plus de deux décennies. Rappelons qu'il a été administrateur de l'ACQU pendant 17 ans dans l'exercice du mandat de trésorier, fonction qu'il a quittée au début de l'année 2009, c'est-à-dire à plus de 90 ans !

Il nous a toujours émerveillés par son intelligence, sa gentillesse, sa sérénité, la profondeur de ses réflexions touchant à tous les domaines de la société humaine. Son regard et ses sourires fréquents témoignaient d'un équilibre physique et psychologique exceptionnel. Cet homme, ingénieur de formation, nous a toujours impressionnés par ses grandes qualités humaines et professionnelles. Il écoutait beaucoup les différents acteurs de l'ACQU impliqués dans les multiples domaines de la société. Ses interrogations, ses réponses témoignaient toujours d'un profond souci de comprendre notre adéquation à la Charte de l'ACQU et sa finalité.

Je terminerai cet hommage à notre ami Luc, en citant quelques paragraphes d'un article qu'il avait rédigé en mars 2000 (« Nouvelles de l'ACQU » n° 24) sur l'« Education ».

« L'école doit donner aux enfants et aux adolescents le goût d'apprendre. En plus du savoir, elle doit aider à acquérir un savoir-vivre et un savoir-être. L'action de l'école et celle des parents devraient se compléter. L'éducation permanente diversifiée pourrait aider les parents dans leur mission.

En observant les dysfonctionnements de notre société, qui sont heureusement moins graves chez nous que dans beaucoup d'autres pays, on

arrive à la conclusion que l'éducation bien comprise est le remède universel à la plupart des maux. Aussi les pouvoirs organisateurs doivent-ils constamment maintenir la pression pour éviter le raboutage des budgets afférents à l'enseignement.

.....

Que souhaitons-nous pour nos enfants ?

Qu'ils soient formés à la démocratie et aux vertus civiques; qu'ils apprennent à connaître leurs droits, sans oublier leurs devoirs envers la société; qu'ils soient sensibilisés et incités à la protection de l'environnement et au respect des biens d'autrui, publics et privés.

Qu'ils apprennent la tolérance, l'attention aux autres, la participation, la communication, le sens critique, l'aptitude à réfléchir, à juger, à faire des choix, à décider.

Que la vérité soit pour eux la base de leurs rapports avec les autres; qu'ils ne se laissent pas séduire par tous ces mirages qui leur sont proposés en permanence.

Qu'ils soient avertis des conditions de vie des exclus de la société, et qu'ils s'ouvrent aux vertus de la solidarité.

Qu'ils soient instruits et découvrent ainsi les beautés de la nature, mais également les menaces qui pèsent sur l'environnement tant local que planétaire; qu'ils utilisent en conséquence judicieusement les réserves et ressources naturelles et s'habituent à éviter tous gaspillages (énergie, eau, matières premières, etc...)».

Très cher Luc, nous ne t'oublierons jamais tant la finalité de ta fraternité nous a beaucoup aidés.

Bernard Jouret

Le pont de la rue Verrewinkel

Nous avons consacré à ce problème un article dans notre Lettre n° 71 de mars dernier.

Nous avons le plaisir de vous communiquer la lettre que l'Echevin Cools a adressée le 4 juin à l'ACQU. C'est une bonne nouvelle.

Monsieur le Président,

L'étroitesse du pont de Verrewinkel le rend dangereux pour les piétons et les cyclistes. On constate aussi régulièrement des dégâts aux parapets du pont occasionnés par des poids lourds.

Deux pistes sont possibles pour contrer ces difficultés. La première est la construction d'un nouveau pont, la seconde (moins onéreuse) celle d'une passerelle piétonne et cycliste.

Nous n'avons pas reçu d'appui d'Infrabel et de la Région pour l'un ou l'autre projet.

Nous ne souhaitons pas attendre de nombreuses années avant que les choses évoluent. Aussi avons-nous décidé de réaliser, une passerelle piétonne et cycliste qui sera entièrement financée par la Commune.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal de 2013. Le coût ne sera pas du tout négligeable et il aurait été logique qu'il soit pris en charge par Infrabel ou la Région. Cette décision devrait permettre la réalisation de ladite passerelle en 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes biens sincères sentiments.

*L'Echevin des Travaux, de l'Urbanisme, de
l'Environnement et de la Mobilité,*



Marc COOLS

La communauté de Saint-Job, un projet social d'intégration d'handicapés mentaux légers qui tient depuis près de 40 ans

Trente-huit ans, une durée qui fait passer l'homme de jeune adulte à jeune pensionné, l'âge de passer le flambeau à des jeunes que la démarche sociale a séduits.

En 1974, trois jeunes adultes¹ imprégnés des idées de mai 68, gagnés par l'anticonformisme et par le mode de vie communautaire qui a marqué le début des années septante ont eu envie de monter un projet original, de se lancer dans une démarche quotidienne en phase avec leurs convictions : l'accueil d'autrui.

A ce moment-là, la Montagne de Saint-Job était un quartier encore largement habité par d'anciens marroliens dont les parents avaient dû quitter leur quartier d'origine lors de la construction du palais de justice par un skieven architecte, un certain Poelaert. Faut-il y voir un rapport avec le fait que l'un des trois était un jeune architecte issu d'une famille socialement engagée ?

On était bien loin d'un quartier que d'aucuns qualifient aujourd'hui de « bobo » et la Montagne avait triste mine avec des petites maisons ouvrières plus ou moins en ruine ou à l'abandon.

Quel endroit idéal pour construire un projet à partir de (presque) rien ? Surtout que la Commune d'Uccle y possède quelques maisons trop délabrées pour les louer, juste bonnes à raser... et que nos trois compères proposent de rénover en échange d'une location à petit prix.

Nos trois jeunes possédaient une certaine expérience de la rénovation, ayant participé depuis quelques années aux chantiers de l'association Gratte qui rénove le hameau du même nom en Ardèche en associant un tiers de personnes handicapées mentales aux rénovateurs.

De là l'idée de monter un projet intégrant dans le quartier des handicapés avec quelques personnes sensibilisées, le pas fut vite franchi, et c'est ainsi que naquit le projet de la Communauté de Saint-Job (de la Montagne de ...), projet soutenu dès l'origine par l'ensemble des habitants du quartier prodiguant leur bienveillance et leur soutien et par les comités de quartier.

La communauté est partie d'un ensemble d'immeubles abandonnés et s'est élargie au fur et à me-

sure des rénovations entreprises par les membres, avec l'aide de bénévoles extérieurs. De 2 personnes non handicapées encadrant 2 personnes handicapées à ses tout débuts, la Communauté s'est étoffée, des couples se sont constitués, et a compté jusque 25 membres avec les enfants. Aujourd'hui, fin août 2012, 7 personnes encadrent autant d'handicapés ; avec encore 2 enfants, la Communauté compte 16 membres.

L'originalité de la Communauté de Saint-Job est son engagement dans un accompagnement social de la personne handicapée en dehors des circuits traditionnels et des piliers politico-syndico-mutuello-idéologiques qui caractérisaient les années septante et quatre-vingt.

Le fonctionnement de la Communauté de Saint-Job est basé sur l'intégration des personnes handicapées dans la vie sociale, guidées par un accompagnement non intrusif. Chacun dispose de son autonomie et d'un espace de vie privé, mais la mitoyenneté des logements fait en sorte qu'une aide est toujours à portée de main ; chaque personne handicapée est ainsi encadrée par son voisin lorsqu'un besoin particulier se manifeste. Ce fonctionnement implique l'autonomie de chacun et il n'est pas question d'assistance mais d'entraide, de soutien. Ainsi chaque membre mène sa vie propre, travaille, l'une en atelier protégé, l'autre aux Jeunes Jardiniers, d'autres ont un boulot traditionnel et disposent d'un revenu personnel. Il n'est pas question d'assistanat.

Comme le terme l'indique, une communauté implique une mise en commun, la participation de tous à une vie commune. Partages et échanges se font dans l'action et la convivialité, le vivre ensemble. Deux points forts étayent cet aspect.

Le premier est les repas du soir préparés à tour de rôle par une équipe de 2 personnes valides et de 2 handicapées, ce qui assure 4 repas communautaires par semaine, le mercredi étant jour de congé afin de créer une certaine autonomie et débrouillardise. Une grande table accueille tout le monde au sein de la maison communautaire au coin du chemin Avijl.

L'autre point fort est la journée « chantier ». Ces journées ont lieu un samedi sur trois en hiver et un sur deux dès que le travail au jardin en décide. Durant

¹ Le groupe des fondateurs des années septante : J.F De Brier, Jacques Galand, Micheline Meert

cette journée, une équipe fait les courses pour tout le monde et pour 2 ou 3 semaines, une équipe nettoie les lieux communs (qui se trouvent dans la maison du 91/93) et prépare le repas du jour pour tous les participants, d'autres font les travaux d'entretien des logements, gèrent le potager, ratissent les cours ou coupent le bois...

Par rapport à de nombreux projets d'intégration des personnes handicapées par des associations clairement affiliées à l'un des piliers de la société belge, la Communauté a fait son chemin en dehors de toute forme d'obédience et d'inféodation, ce qui est un aspect pour le moins inhabituel et original. Aussi ne faut-il pas voir de paradoxe si les jeunes couples ayant pris le relais des fondateurs sont issus de mouvances liées à la libre pensée, au jour où la polarisation quitte le paysage politique, avec le même engagement que ceux qui, au départ, s'étaient appuyés sur leurs convictions. L'accueil d'autrui et la vie avec ceux qui sont différents se passent de frontière idéologique, mais pas humaine. Car c'est la profonde humanité des membres de la communauté qu'il faut

mettre en exergue à une époque du repli sur soi. La poursuite du projet d'accueil et de vie en commun dans le respect des différences est d'autant plus remarquable et mérite l'encouragement et le soutien de tout un quartier. Depuis les premiers marolliens, la Montagne est devenue un quartier recherché, prisé par une nouvelle génération, qui connaît souvent mal ce qui se passe au coin du chemin Avijl, dans cette maison communautaire où cohabitent des gens qui semblent tellement différents ...

Aujourd'hui après presque 40 ans de présence dans le quartier, la communauté comprend un peu moins de vingt personnes; elle est disséminée à différentes adresses de la Montagne de St Job, du 71 au 73, au 64, du 85 au 93 et aux 121 & 123, la plupart des maisons appartiennent à la Commune d'Uccle qui, en soutenant, concourt indirectement à l'objet social de la Communauté, qui pour sa part gère et entretient ce patrimoine.

MDB, d'après les informations de Charlotte de Brier et de Florine De Brouwer

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE :

UNE ACTION DE SENSIBILISATION DES QUARTIERS DURABLES « OXY 15 / OXY DURABLE » et « SAINT-JOB »

Avec le concours des animateurs du « défi énergie uclois »

Dès cet hiver, les « quartiers durables » « Oxy 15 » et « Saint-job » proposeront de vous familiariser à des gestes simples qui participent à une meilleure utilisation de l'énergie. Pour cela, il vous sera possible de faire appel à eux. Ils mettront, entre autres, gratuitement, à la disposition de ceux qui le désirent, un petit Kit professionnel permettant de constater les déperditions d'énergie dans leur maison...

Caméra thermique, thermomètre infra-rouge, hygromètre, tels sont les appareils que vous pourrez utiliser pour visualiser et mesurer le taux d'humidité des murs, toitures, fenêtres,...de votre maison. Des wattmètres vous permettront également de mesurer la consommation de vos appareils électroménagers et autres, en marche ou en veille...

Les animateurs du « défi énergie uclois » seront là pour vous assister dans votre démarche. Ils vous aideront à ouvrir quelques pistes. Il ne s'agit pas d'un audit professionnel, mais d'une manière ludique de traquer les gaspillages.

Respecter notre environnement est devenu une nécessité

Le développement des villes durables est l'affaire de tous... et les économies d'énergies participent pleinement à la diminution de l'empreinte écologique de chacun...

Nous pouvons agir quotidiennement pour permettre une meilleure utilisation des ressources qui nous sont données par notre bonne vieille terre...

L'électricité, une énergie à consommer avec modération :

L'électricité intervient pour 12 % en moyenne dans la consommation d'énergie d'un ménage bruxellois. C'est donc un poste de dépenses important ; de plus, pour 1 kWh d'électricité consommé, il en a fallu en réalité 2 à 3 fois plus pour le produire (à partir de gaz, d'uranium ou de charbon). La transformation de cette énergie en électricité induit donc des pertes im-

portantes et produit des émissions de CO₂ (à l'exception du nucléaire qui ne produit pas de CO₂ mais des déchets radioactifs). On le voit, il est donc essentiel de favoriser les économies d'électricité.

Une expérience personnelle, un exemple à suivre...

Par ailleurs, **Jean Leseul**, animateur du « défi énergie », vous fera part de son expérience personnelle. En 2006, il décide de réduire les consommations d'eau, de gaz et d'électricité de son ménage. Et les résultats suivent...

« J'ai commencé par réaliser un inventaire de tous les appareils électriques de la maison, nous dit-il. Un peu fastidieux mais édifiant. J'ai ensuite mesuré la consommation de certains de ces appareils à l'aide d'un wattmètre. Et c'est là que les surprises ont commencé... ».

Et de nous conter la « dure » réalité des consommations des appareils en veille et de façon plus générale, les consommations cachées. Même sans témoin lumineux, certains lave-linge consomment... Et, même si tous les appareils n'ont pas une consommation de « veille » élevée, lorsque l'on additionne celles-ci, on arrive à des consommations annuelles substantielles (jusqu'à 1.000 kWh/an dans un ménage bien équipé, ce qui représente une dépense de 150 Euros /an au tarif normal),.

« J'ai alors mis en place les mesures suivantes » poursuit-il. Quelques gestes simples...

Tout d'abord, pour ce qui est de l'électricité: Eteindre l'éclairage des pièces lorsqu'on les quitte... Installer des prises / multiprises avec témoin lumineux pour tous les appareils avec veille, enlever des fiches des petits appareils non utilisés tels que chargeurs de gsm ou transistors, remplacer les ampoules à incandescence par des ampoules économiques, remplacer le fameux lave-linge consommateur... par un nouvel appareil de faible consommation (classe A++ ou même A+++), enlever le boiler électrique sous l'évier qui est maintenant alimenté par l'eau chaude sanitaire... produite actuellement par un chauffe-eau solaire. Et enfin, opter pour un fournisseur d'électricité verte.

Pour ce qui est du gaz et de l'eau : placer un pommeau de douche économique (économie de 40 % de gaz et d'eau), régler le thermostat d'ambiance sur 19°C plutôt que sur 20°C, placer des vannes thermostatiques, poser des réflecteurs à l'arrière des radiateurs et faire la chasse aux courants d'air, par exemple.

Le bilan de ses actions pour la période 2006 à 2011 a

été concluant : La consommation d'eau est passée de 122 à 79 m³ en moyenne, soit une réduction de 35%, La consommation de gaz a chuté de 24% sur une période de 6 ans....Quant à l'électricité, la consommation moyenne était de 7.600 kWh. Depuis ces changements de comportement, elle s'élève à 3.800 kWh. Il s'agit là d'une diminution de 50 % (avant le placement des panneaux solaires)...

Conclusion édifiante, donc... : grâce à un changement de comportement(s) et sans grands investissements, nous pouvons réaliser de substantielles économies d'énergie.

Les quartiers durables Oxy 15 et Saint-Job, avec le concours des animateurs du défi énergie uclois se feront une joie de vous proposer des animations autour de ces petits gestes qui comptent.

Pour toute information complémentaire :

Les animateurs du défi énergie uclois :

Jean Leseul (tél : 02.375.06.29 –
adresse e.mail: leseul.hendrix@belgacom.net)

Catherine Toussaint (tél : 02.374.02.60 –
adresse e.mail : kther@belgacom.net)

Les membres des comités « énergie » - « quartiers durables »

Oxy 15 : Thomas Lecocq, Jean Leseul, Tom Maes, Xavier Retailleau, André Somerhausen, Patrick Willocx

Saint-Job : Dominique Deboyser, Chantal Lambrecht, Catherine Toussaint, Susan Wild

Xavier Retailleau



QUARTIER DURABLE
DUURZAME WIIK
St-Job

LA PUBLICITÉ DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Sous le titre « LES COMMISSIONS DE CONCERTATION ...ET APRES ? » (Lettre n°51 de mars 2007), notre administrateur Luc BERNARD attirait judicieusement l'attention sur le droit de toute personne d'avoir connaissance du rapport envoyé par le Collège échevinal à l'administration régionale de l'urbanisme (l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement), ainsi que de l'avis émis par cette dernière sous la plume du Fonctionnaire délégué, dans le processus d'une demande de permis d'urbanisme. En effet, dans un louable souci de transparence, les citoyens ont le droit de connaître les documents qui servent à la prise de décision par le Collège échevinal.

Il est utile de rappeler ce droit et d'en préciser la portée et les limites.

Ce droit est inscrit dans l'**article 32 de notre Constitution** : « Chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi... » Il concerne donc tout document et pas seulement les deux documents cités ci-dessus. Or, pour rester dans le domaine de l'urbanisme, il arrive régulièrement que lors d'une enquête publique, on invoque l'un ou l'autre document pour justifier l'orientation que l'on veut donner au dossier.

L'**Ordonnance de la R.B.C. du 30 mars 1995** relative à la publicité de l'administration définit le document administratif comme « toute information, sous quelle que forme que ce soit, dont une autorité administrative dispose ». C'est donc extrêmement large. La règle est la publicité, le secret l'exception. En son article 10, elle énumère les circonstances dans lesquelles un document peut être soustrait à la consultation. En matière d'urbanisme, ce serait notamment le cas s'il s'agit d'informations d'entreprise ou de fabrication communiquées confidentiellement à l'administration, ou encore si la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet.

Cette même Ordonnance a créé une Commission Régionale d'Accès aux Documents Administratifs (la CADA) qui est chargée, en cas de refus de l'administration de communiquer un document, d'émettre un avis sur le bien fondé de la demande. L'administration concernée doit alors reconsidérer sa position.

C'est ainsi que dans un avis rendu le 11 juillet 2012, la CADA a estimé que l'AATL devait répondre positivement à la demande d'Inter Environnement Bruxelles qui avait demandé à avoir connaissance d'une étude réalisée par MSA-IGEAT en novembre 2011 pour l'élaboration du PRAS démographique, étude citée dans le rapport sur les incidences environnementales. Si le rapport figurait évidemment dans le dossier mis à l'enquête publique, l'étude préparatoire n'y figurait pas.

Il nous semble qu'en manquant de transparence, l'administration s'expose à des recours qui pourraient aboutir à une annulation de permis. Tout au moins lorsque le document non communiqué offre un intérêt dans la compréhension du dossier et que sa connaissance aurait permis de présenter des arguments pour contrer la demande.

Un conseil donc : si un document ne figure pas dans un dossier d'urbanisme mis à enquête publique alors qu'il semble qu'il devait y figurer, il faut écrire sans délai, de préférence par recommandé, à l'administration compétente pour en exiger la communication et éventuellement la copie ; en cas de refus, il faut s'adresser à la CADA. On se réserve ainsi un moyen de recours si le document est d'une certaine importance. Et si on veut connaître le rapport du Collège échevinal ou l'avis du Fonctionnaire délégué, il faut écrire au Collège ou au Fonctionnaire délégué.

Comme le soulignait pertinemment Luc Bernard, la participation citoyenne est vidée de son sens si les dossiers sont incomplets.

Denys Ryelandt

L'ASSOCIATION DU CENTRE DE SECOURS D'UCCLE RECRUTE

L'A.C.S. d'Uccle existe depuis plus de 2 ans, grâce au soutien de la Commune. Cette asbl est spécialisée dans la sécurité médicale lors d'événements publics ou privés, et elle organise périodiquement des formations en premiers secours. La prochaine formation pour apprendre à poser les gestes adéquats en cas d'urgence aura lieu en octobre 2012 (8 soirées).

Si devenir secouriste vous tente, voyez son site www.acs-uccle.be et contactez-la à son siège rue du Doyenné, 62.

LA VILLE, LE RENARD ET LES HUMAINS

Le renard vit désormais à nos côtés. L'homme et le renard peuvent cohabiter pour peu qu'ils établissent des relations de bon voisinage. Cela implique de connaître goupil, ses besoins, son mode de vie, ses habitudes alimentaires, en un mot son écologie et de pouvoir prendre les dispositions adéquates. Ce que vous lirez dans cet article est à la fois sociétal, scientifique et pratique.



Résumé

Le renard n'est pas l'ennemi de l'homme mais un allié qui élimine les charognes, chasse les rats et autres rongeurs et évite la propagation des maladies que ceux-ci pourraient diffuser. Autant que les humains, il ne fera d'effort pour trouver sa nourriture que si on ne lui en offre pas à portée de museau, ne dédaignant pas nos poubelles et nos poulaillers, nous imposant des mesures de protection pour éviter de lui offrir ces repas faciles.

Contrairement à certaines idées, le renard vivant en région bruxelloise n'est pas vecteur de maladies. En

zone urbaine, si des maladies sont transmises à l'homme, la contamination se fait principalement via les chats. Ces derniers ont d'ailleurs autorité sur le renard qu'ils dominent. Goupil reste prudent et fuit devant chats, chiens et humains. L'homme et le renard peuvent donc vivre côte à côte, en bons termes, et comme dans de nombreuses grandes villes européennes, telle que Londres, se croiser de plus en plus souvent dans les rues ... mais en maintenant toujours une respectueuse distance.

D'où vient le renard ? Comment est-il arrivé en ville ?



Inconnu en ville jusqu'il y a une vingtaine d'années, le renard a fait ses premières apparitions dans le sud d'Uccle vers 1985. La discrétion et les facultés d'adaptation du renard lui permettent de vivre à proximité de l'homme dès lors que sa chasse est interdite en région bruxelloise. L'animal qui se cantonnait aux campagnes et forêts a pu se reproduire et étendre son territoire dès l'instant où la rage dont il était le principal vecteur a disparu, mettant fin à la disparition des renards. L'expansion de l'ami goupil vers les zones urbaines devenues des havres de quiétude, riches en nourriture allait de soi.

Les quartiers résidentiels et les espaces verts du sud de Bruxelles sont les premiers à avoir été colonisés. Le renard a quitté la forêt de Soignes pour s'installer à proximité, discrètement dans le fond de grands jardins proches de la chaussée de Waterloo et a gagné ensuite le Kauwberg où il fut signalé fin des années quatre vingt. S'éloignant de ses premières tanières urbaines où il avait pu se reproduire en toute tranquillité, il continue sa lente progression vers le nord de la commune et le centre de la ville. Les talus de chemin de fer sont pour goupil à la fois voies d'accès aux quartiers urbains et lieux de quiétude où établir ses terriers.

Le renard, qui était mal connu des citadins, inquiétait les habitants du sud d'Uccle, de sorte que *SOS Kauwberg* lui a consacré une première conférence dès 1992, et a publié un article sur le sujet dans le *Kauwberg Info* de cette même année.

Le renard marque son territoire

Le renard est un animal solitaire et territorial car il a besoin de se garantir un réservoir à nourriture. Dès qu'un animal délaisse un territoire ou disparaît accidentellement, un renard voisin se déplace et profite de l'espace libre, qu'il occupe à son tour. Espérer se débarrasser des renards en les supprimant est donc un leurre ; le massacre est inutile et inefficace.

Le renard marque son territoire par ses petites crottes allongées et généralement de couleur noir

foncé dans lesquelles on observe de nombreux noyaux de fruits, son régime étant omnivore. Ces crottes sont placées à des endroits stratégiques, bien visibles, afin qu'un congénère passant par là comprenne immédiatement qu'il n'a qu'à passer son chemin. Si vous avez déjà observé ces crottes fines et noires dans votre jardin, sur votre trottoir, c'est que vous faites partie du territoire d'un voisin renard ...

Le renard aime manger varié et utile

Comme l'homme, le renard est un prédateur omnivore. Mais le renard des villes n'a pas le même menu que le renard des bois et campagnes. Il chasse des petits mammifères rongeurs, des oiseaux, des œufs, des grenouilles, des poissons et insectes. Une fois sa proie repérée, il se tapit, reste immobile, puis soudain, fait un bond par lequel il donne l'impression de s'élever en l'air avant de retomber sur un petit rongeur caché sous l'herbe. Ces bonds spectaculaires, c'est l'image d'Épinal du renard à la chasse. Tout le monde sait qu'il aime s'attaquer aux volailles des poulaillers, particulièrement les femelles qui allaitent leurs jeunes pour ensuite les alimenter au mois de mai.



De manière générale, ses besoins alimentaires sont limités à environ 500 g de nourriture par jour. Son régime omnivore comprend principalement des rongeurs ainsi que des baies et des fruits ; les déchets ménagers et les vers de terre représentent également des ressources importantes.

La ville lui met le couvert en lui offrant de la nourriture facile à capturer. L'opportuniste ne se fatigue pas à chasser lorsqu'il lui suffit d'ouvrir nos poubelles pour se servir. A quoi bon se fatiguer inutilement ?

Le renard n'est pas seul à profiter de nos poubelles

Nos poubelles sont attractives pour tous les animaux qui se nourrissent de charognes. Le renard n'est qu'un parmi eux. A Uccle il arrive parfois qu'un chat attiré par l'odeur des os de poulets, par exemple, troue un sac pour s'en régaler. Passe un chien par là,



4

il profitera de l'aubaine. Cependant, plus que nos animaux de compagnie, ce sont surtout les corvidés, pies et corneilles qui perforent les sacs à coups de bec avant d'y plonger la tête. Ces mêmes oiseaux s'attaquent parfois aux poubelles publiques lorsque des restes de viande y ont été jetés. Il faut se rappeler que dans nos régions, ces oiseaux remplissent le rôle des vautours, très utiles pour nettoyer les dépouilles des victimes de la circulation automobile, évitant ainsi la propagation des maladies et les odeurs putrides. Contrairement aux précédents, le renard, omnivore, valorise mieux encore le contenu de nos poubelles. Face à la richesse de nos sacs poubelles le renard emporte parfois ce trésor avec lui quitte à l'abandonner parfois au milieu d'une rue, à moitié éventré, lorsque nous venons le déranger.

Et pourtant nous pouvons éviter que nos rues soient jonchées de déchets les jours du passage des éboueurs. Il existe différentes solutions pour protéger nos poubelles des becs, griffes et autres dents.

La plus simple pour les lève - tôt est de sortir son sac le matin même, peu avant le passage du camion.

Une deuxième solution est de placer son sac en hau-

teur, suspendu et hors d'atteinte de nos amies les bêtes à 2 ou 4 pattes. La troisième solution est de le placer dans un dispositif de protection : poubelle, grillage, bacs spécialement destinés à cet effet.

Espérons que ces quelques idées rendront nos rues un peu plus propres...

Le renard ne fera pas disparaître toutes les poules d'Uccle.

Au printemps, lorsque les renardes allaitent et ensuite nourrissent leurs jeunes, leurs besoins nutritifs sont maxima. Aucune nourriture facilement accessible ne sera épargnée et les poules risquent gros si elles ne sont pas rentrées et enfermées chaque soir, ou si le poulailler n'est pas transformé en forteresse. A défaut, nous pourrions dire adieu à nos bons œufs frais...

Le poulailler doit être conçu de sorte que le renard ne puisse pénétrer ni par le haut (c'est un excellent grimpeur) ni par le dessous (il creuse tout aussi bien). L'IBGE propose un modèle de poulailler anti-renard dont les principales caractéristiques que vous visualisez sur l'illustration sont :

- les poules dorment dans une petite cabane qui est placée à minimum à 30 cm du sol;
- Le poulailler doit être entouré d'une clôture solide de 1,90 m de haut, avec des mailles de 3 à 4 cm maximum, le fil doit être placé de préférence à l'extérieur des poteaux.
- Les 40 cm au sommet de la clôture doivent être pliés vers l'extérieur, pour former un angle de 20 à 30°.
- Pour éviter que les animaux ne creusent sous la clôture, il convient de poser au sol, le long de la clôture, côté extérieur, un treillis ou des dalles sur 40 cm de large et d'enfourer la clôture à 50 cm dans le sol.

Une autre solution est de construire un poulailler en hauteur avec un accès que seules les pattes de poules peuvent emprunter, comme cela se faisait traditionnellement dans certaines régions de France, par exemple dans les Landes.



C'est trop facile de l'accuser d'être un vecteur de maladies.

Plus d'une fois, lors de promenades dans les sites naturels uclois, nous avons entendu des personnes déconseiller de cueillir des mûres ou autres baies qui risquaient d'être contaminées par l'urine du renard. Elles craignaient d'être contaminées par l'échinococcose, un parasite transmis par l'animal. Soyons rassurés, ce danger est absent de la région bruxelloise. Tout comme la rage qui a disparu de Belgique. L'Institut Pasteur qui est situé à Uccle, rue Engeland, a pour mission de vérifier si les animaux morts qui lui sont apportés ne sont pas porteurs de maladies qui rendraient leur proximité dangereuse. Le jour où ce sera le cas, l'information sera diffusée ...

Ce que l'on connaît moins - mais notre regard est différent, complice - c'est que plusieurs maladies peuvent (et sont plus souvent qu'on ne le pense) transmises à l'homme par ses chats. Ceux-ci sont porteurs de la toxoplasmose¹ et de la maladie des griffes des chats qu'un des mes enfants a eu à 13 ans alors que j'ai moi-même découvert un jour par hasard que j'étais immunisé vis-à-vis de la toxoplasmose. Mais des renards, je ne suis redevable d'aucune contamination !

Mon chat et le renard, une hiérarchie en faveur du chat domestique

A Uccle, des habitants nourrissent des chats vaga-

¹ La transmission est indirecte, via les déjections qui souillent la terre, les plantes et les légumes et qui peuvent à leur tour contaminer l'homme s'il ne se lave pas les mains ou mange des aliments crus, le toxoplasme (parasite microscopique) étant détruit par la cuisson et la congélation. Sa présence dans la viande est fréquente et c'est en la mangeant crue que l'homme est contaminé dans la plupart des cas. Cette maladie bénigne passe le plus souvent inaperçue (sorte de petite grippe avec peu de fièvre), mais est particulièrement dangereuse pour le fœtus et donc la femme enceinte non immunisée ; les antibiotiques sont inefficaces et aucun vaccin n'existe. Pour une explication détaillée, je vous renvoie au blog d'une vétérinaire :

<http://www.boulesdefourrure.fr/index.php?post/2011/05/15/Toxoplasmose-%3A-Foutez-la-paix-aux-chats-!>



bonds qu'ils sédentarisent de la sorte². Cette nourriture est aussi attractive pour le renard. Celui-ci vole-t-il la pâtée des gentils chats? Entre-t-il en concurrence? Toutes les observations témoignent du contraire : le renard attend son tour et ne vient man-

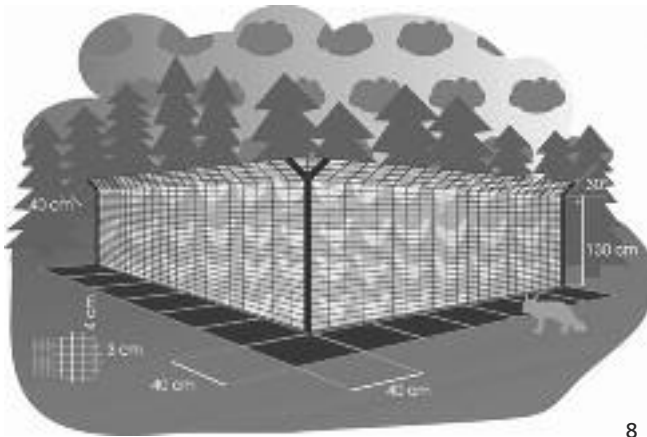
ger les restes que lorsque les chats sont rassasiés. Lorsqu'un renard s'approche un peu trop, les chats crachent en montrant leurs canines et goupil recule... ce que deux habitants d'Uccle qui donnent de la nourriture aux chats errants dans le fond de leur jardin nous ont relaté.

Conclusion : un regard étho-sociologique : le renard est-il en voie de domestication ?

Tout dépend de ce que nous entendons par domestiquer. Selon les anthropologues et éthologues, les loups se sont approchés de l'homme à la préhistoire car chacun y trouvait avantage. Tout comme l'homme, le loup est un animal qui vit en société et a pu s'adapter à la société humaine de sorte que le chien est pleinement domestiqué. Le chat s'est de même rapproché de l'homme lorsqu'il s'est sédentarisé, veillant sur les grains entreposés en y chassant les souris. Mais depuis tout ce temps le chat a toujours gardé son autonomie vis-à-vis de l'homme et ne



² Cette attitude de nourrissage ne doit concerner que des chats au préalable stérilisés, afin d'éviter la prolifération d'animaux errants. La commune d'Uccle soutient l'asbl « Chats Libres » (02/736.80.58.). Cette association, sur simple demande téléphonique, apporte des cages permettant la capture de ces chats (et éventuellement une aide pour la capture) et fait procéder ensuite par des vétérinaires à leur stérilisation. Après la période de convalescence, le chat opéré est relâché à l'endroit où il a été capturé.



8



9

lui est lié que par intérêt. En ville, le renard est un peu dans la même situation. Jusqu'où ira le rapprochement qui s'opère actuellement dans de nombreuses grandes villes? Personne ne peut prédire l'évolution ... Tout ce que je sais, c'est que pendant plus d'une heure j'ai pu tondre l'herbe au vignoble du Kauwberg alors qu'un renard y était couché. Je suis passé plusieurs fois à quelques mètres de lui et ce n'est que lorsqu'il m'a fallu finir le travail et me rapprocher à moins de 5 mètres, qu'il s'est décidé à déguerpir. Le bruit de la machine, comme celui d'une voiture, semblait le rassurer.

Note : photos de l'auteur sauf les photos 3, 4, 5 et 6 provenant respectivement de :
<http://jacotte26.forumactif.com/t5829-le-renard> ;
<http://www.ententeragezoonoses.com/PageEchino07.htm> ;
<http://www.natuurhulpcentrum.be/index.php/problemen-met-wilde-dieren-4> ;
<http://www.quadeursdusudouest.fr/forum/photos/topic3948.html>

Marc De Brouwer

UNE IDÉE DE CADEAU



Publié en 1992
par notre association
avec l'accord
de l'éditeur Gallimard,
ce petit livre de GIONO
a été illustré pour nous
par Serge CREUZ

L'écrivain avait offert
ce texte à l'humanité.
« Ce que j'ai écrit de plus humain »,
disait-il, afin que le plus grand nombre
de gens – dont les jeunes –
puissent apprécier
la valeur éthique du message.

Disponible au prix (coûtant) de 2,5 euros
l'exemplaire (+frais d'envoi) chez Jacques NIFFLE,
avenue Bel-Air 25/5 à Uccle
(tél : 02.344.41.51)

L'Association de Comités de Quartier Ucclais

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg asbl

Francis ROGÈR FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Calevoet - Bourdon

Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475.96.13.57 – info@calevoet.org

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62

Fond'Roy asbl

Kathleen STAQUET, av. Fond'Roy 41
GSM : 0477.35.86.86

Gracq

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92
www.gracq.org

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Mobilyce

Alain FUKS, av. du Lycée Français 11/19
tél. : 02.372.08.38

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél./fax : 02.376.61.71
yvette_lahaut@yahoo.fr

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

Stéphane DAVIDTS, av. Verboven 21 – 1160
tél. (B) : 02.373.57.01 – www.avijl.org

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, av. Verboven 21 – 1160
tél. (B) : 02.373.57.01
courriel : stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau 97 – tél./fax : 02.374.32.95
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

Stéphane ROYER, Montagne St-Job 28
tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Les « Antennes de quartier »

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.375.78.84
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29
tél. & fax : 02.374.60.34
GSM (préféré) : 0472.719.790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29
tél. : 02.374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67
tél. : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

François GLORIE – av. de Floréal 35
tél. : 02.344.48.88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels 13
tél. : 02.376.57.02 – pierregoblet@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69
tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10
tél. : 02.343.21.97
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Alain THIRION – rue de Linkebeek 39 A
tél. : 02.376.11.49 – athirion58@gmail.com

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

Chargé de mission :

Enguerrand DAVID
enguerrand.acqu@live.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

BE 61 3100 7343 1817

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de la Région de Bruxelles-Capitale.

